

FOLIO GOLD

Version 2.2

Date de révision 25.01.2010

Date d'impression 25.01.2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : FOLIO GOLD

Design Code : A9652B

Utilisation : Fongicide

Société : Syngenta Agro SAS
1 avenue des Prés
CS 10537
78286 Guyancourt Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00

Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10

**Numéro de téléphone
d'appel d'urgence** : 0 800 803 264
Accident transport 06 11 07 32 81
Centre anti-poison de Paris
01 40 05 48 48

Adresse e-mail : safetydatasheetcoordination@syngenta.com



Nocif



Dangereux pour
l'environnement

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par inhalation.

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration
métalaxyl-M	70630-17-0		Xn	R22 R41	3 % W/W
chlorothalonil	1897-45-6	217-588-1	T+, N	R26 R37 R40 R41 R43 R50/53	39,7 % W/W

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

FOLIO GOLD

Version 2.2

Date de révision 25.01.2010

Date d'impression 25.01.2010

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux** : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** : Transférer la personne à l'air frais.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion** : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.
- Conseils médicaux** : Pas d'antidote spécifique disponible. Traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Moyen d'extinction - pour les petits feux.
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux.
Mousse résistant à l'alcool.
ou
Eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

FOLIO GOLD

Version 2.2

Date de révision 25.01.2010

Date d'impression 25.01.2010

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Portez des vêtements de protection complets et le respirateur portable.

Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conseils supplémentaires : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Équipement de protection individuelle, voir section 8.

STOCKAGE

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

FOLIO GOLD

Version 2.2

Date de révision 25.01.2010

Date d'impression 25.01.2010

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
métalaxyl-M	10 mg/m ³	8 h TWA	SYNGENTA
chlorothalonil	0,1 mg/m ³	8 h TWA	SYNGENTA

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.

Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Avec la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Protection respiratoire : Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée.
Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

Protection des mains : Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés.
Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées.
Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition.
La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant.
Les gants devraient être changés lorsqu'on les suspecte percés.
Matière appropriée:
Caoutchouc nitrile.

Protection des yeux : Si éventualité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes entièrement fermées sur les cotés et résistant aux produits chimiques

FOLIO GOLD

Version 2.2

Date de révision 25.01.2010

Date d'impression 25.01.2010

Protection de la peau et du corps : Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.
Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.
Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).
Porter selon besoins:
Tenue de protection étanche à la poussière

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : liquide
Couleur : beige à gris
pH : 5 - 9 à 1 % w/v
Point d'éclair : ≥ 90 °C
Propriétés explosives : non-explosif
Densité : 1,26 g/cm³ à 20 °C
Miscibilité : Miscible
Viscosité, dynamique : 66,3 - 165 mPa.s à 40 °C
: 83,1 - 199 mPa.s à 20 °C
Tension superficielle : 40,0 mN/m à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux : La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.
Réactions dangereuses : Aucune à notre connaissance.
Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 mâle rat, > 3.000 mg/kg
: DL50 femelle rat, > 2.000 - < 3.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat, env. 0,23 mg/l, 4 h

FOLIO GOLD

Version 2.2

Date de révision 25.01.2010

Date d'impression 25.01.2010

Toxicité aiguë par pénétration cutanée	:	DL50 rat, > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	:	lapin: Irritant(e)
Irritation des yeux	:	lapin: Irritant(e)
Sensibilisation	:	cochon d'Inde: Sensibilisant
Toxicité à long terme	:	<p>N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.</p> <p>Le chlorothalonil cause des tumeurs de rein dans les rats et les souris par l'intermédiaire d'un mode non-genotoxique d'action secondaire à la toxicité d'organe de cible.</p> <p>Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.</p> <p>N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.</p> <p>Aucun effet nuisible chez l'homme n'est prévu aux concentrations inférieures à la limite d'exposition professionnelle et quand le produit est manipulé et utilisé selon l'étiquette.</p> <p>Cette information se rapporte au chlorothalonil.</p>

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ)

Bioaccumulation	:	Le métalaxyl montre un faible potentiel de bioaccumulation. Le chlorothalonil montre un faible potentiel de bioaccumulation.
Stabilité dans l'eau	:	Dégradation par périodes de demi-vie: 20 - 59 j à 20 °C Le chlorothalonil n'est pas persistant dans l'eau. Le métalaxyl n'est pas persistant dans l'eau.
Stabilité dans le sol	:	Dégradation par périodes de demi-vie : 1 - 12 j Le chlorothalonil n'est pas persistant dans le sol. Le métalaxyl n'est pas persistant dans le sol.
Mobilité	:	Le métalaxyl a une mobilité variant de faible à très grande, celle-ci dépendant du type de sol. Le chlorothalonil montre une faible à légère mobilité dans le sol.

EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

Toxicité pour le poisson	:	CL50 Salmo trutta (truite), 0,09 mg/l , 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	:	CE50 Daphnia magna, 0,58 mg/l , 48 h
Toxicité pour les algues	:	CE50r Scenedesmus subspicatus, Scenedesmus subspicatus, 57 mg/l , 72 h

FOLIO GOLD

Version 2.2

Date de révision 25.01.2010

Date d'impression 25.01.2010

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit** : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés** : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

ADR/ RID:

Numéro ONU: 3082
Classe: 9
Étiquettes de dangers : 9
Groupe d'emballage III
Nom d'expédition : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(CHLOROTHALONIL)

Transport maritime

IMDG:

Numéro ONU: 3082
Classe: 9
Étiquettes de dangers : 9
Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(CHLOROTHALONIL)

Polluant marin : Polluant marin

Transport aérien

IATA-DGR

Numéro ONU: 3082
Classe: 9
Étiquettes de dangers : 9
Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(CHLOROTHALONIL)

FOLIO GOLD

Version 2.2

Date de révision 25.01.2010

Date d'impression 25.01.2010

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- chlorothalonil

Symbole(s)	: Xn N	Nocif Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	: R20 R36/37/38 R40 R43 R50/53	Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S 2 S13 S20/21 S23 S36/37 S38 S60 S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Autres réglementations	: Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.	
Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales	: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.) SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.	

FOLIO GOLD

Version 2.2

Date de révision 25.01.2010

Date d'impression 25.01.2010

Note : La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R26	Très toxique par inhalation.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Type de formulation :
SC - suspension concentrée

Installations classées :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009 :
1172/1432c

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.